

**Zeitschrift:** L'ami du patois : trimestriel romand  
**Band:** 29 (2002)  
**Heft:** 117

**Artikel:** Levez vous de bonne heure  
**Autor:** Sage, M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-244467>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

enregistrements sont déposés à la médiathèque de Martigny. *Raymond Ançay* propose d'adresser une pétition signée par les membres présents à l'assemblée, à Radio FM. Une lettre de la Présidente accompagnera cette pétition demandant à Radio FM de réserver une émission concernant le patois et sa sauvegarde. *Albert Pont* nous raconte l'histoire d'un mulet particulier.

Il est 16 h.00, la présidente clôt l'assemblée et nous partageons le verre de l'amitié.

Nendaz, le 25 novembre 2001

Le secrétaire ad hoc  
*Philippe Carthoblaz*

---

*Levez vous de bonne heure.*

Qui veut devenir vieux se lève au premier chant de l'alouette. Se lever tôt, c'est la santé; mais c'est aussi la satisfaction du devoir accompli, car, en se levant de grand matin, on a le temps de faire tout son travail dans la journée, et on n'a nul besoin d'empiéter sur les heures de la nuit.

De toute façon, c'est à la maîtresse de maison de se lever la première; si elle a des domestiques, c'est souvent elle qui doit les appeler et leur distribuer leurs tâches; si elle est seule, il faut qu'elle prépare le premier déjeuner pour les membres de la famille qui vont travailler au dehors. En un mot, quelle que soit sa condition sociale, la ménagère qui veut faire son devoir ne peut pas éviter de se lever la première le matin. Elle en sera récompensée par une constante bonne humeur et la satisfaction de voir que tout va bien.

Mme M. SAGE.